

Facteur psychosocial 12

PROTECTION DE LA SÉCURITÉ PSYCHOLOGIQUE

La **protection de la sécurité psychologique** est présente en milieu de travail lorsque les employés se sentent capables d'être eux-mêmes sans craindre des répercussions négatives. Des milieux de travail psychologiquement sains et sûrs favorisent le bien-être psychologique et s'efforcent de prévenir les atteintes à la santé psychologique.



Protection de la sécurité psychologique : par où commencer?

Agissez!



Montrez à vos employés que vous vous souciez d'eux en leur consacrant régulièrement du temps et en organisant des réunions individuelles pour discuter des situations difficiles en milieu de travail et les résoudre de manière sûre et confidentielle.



Communiquez avec votre conseiller en santé et sécurité au travail ou votre conseiller en relations de travail pour donner une formation sur la prévention du harcèlement et de la violence, l'intimidation, la discrimination et la gestion des conflits.



Mettez vos employés au courant de l'information actuelle sur les politiques existantes, telles que la [Directive sur la Prévention et la résolution du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail](#), ainsi que la politique de votre organisation sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail, et le [Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#) ou le code de valeurs et d'éthique de votre organisation.



Offrez un espace sécuritaire ou une « zone sûre » où les employés ne sont pas exposés à des risques psychologiques et où ils peuvent participer à la résolution des problèmes de sécurité psychologique en communiquant l'importance de la santé mentale et la manière de [reconnaître les risques pour la santé et la sécurité psychologiques](#) pendant les réunions d'équipe.



Pour les tâches mentalement ou physiquement pénibles, veillez à ce que votre personnel bénéficie de suffisamment de périodes de repos et de pauses.

Ressources supplémentaires :

- ♦ Cours de l'École de la fonction publique du Canada
 - ♦ [Prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail pour les gestionnaires et les comités de santé et de sécurité \(WMT102\)](#)
- ♦ Cours de la Commission de la santé mentale du Canada – [L'esprit au travail](#) et [Premiers soins en santé mentale](#)
- ♦ [Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail](#)
- ♦ Norme nationale du Canada – [Santé et sécurité psychologiques](#)
- ♦ [Programme d'aide aux employés ou le PAE de votre organisation](#)
- ♦ Stratégies en milieu de travail sur la santé mentale - [Évaluation du leader psychologiquement sécuritaire](#)
- ♦ [Protection de la sécurité psychologique – Stratégies en milieu de travail sur la santé mentale](#) : Guide de l'animateur, diaporama, document à l'intention des participants

Pour évaluer chaque facteur psychosocial, vous pouvez utiliser la [feuille de travail de l'examen organisationnel](#) et l'[outil d'enquête](#) fournis par Protégeons la santé mentale au travail.

Élaboré en collaboration avec le [Centre d'expertise pour la santé mentale en milieu de travail](#).